

OUVATON

Coopérative SA à directoire et conseil de surveillance à capital variable
Siège Social 16 bis rue d'Odessa 75014 PARIS RCS Paris 438 168 718

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 29 JUIN 2019

Le vingt-neuf juin deux mille dix neuf, à 13 heures,

Les coopérateurs de la société OUVATON, société anonyme à capital variable dont le siège social est 16 bis rue d'Odessa 75 014 PARIS, inscrite au registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 438 168 718, étaient appelés, sur convocation du Directoire adressée par courrier électronique en date du 7 juin 2019, puis, en seconde convocation, à tenir Assemblée Générale le 29 juin 2019 à Lyon, au 187 Montée de Choulans .

L'assemblée s'ouvre à 13 heures sous la présidence de Philippe Ladame, Président du Directoire. Matthieu Patout est désigné secrétaire de l'Assemblée.

Les sociétaires et le commissaire aux comptes ayant été dûment convoqués et les documents obligatoires communiqués aux sociétaires conformément aux dispositions légales et réglementaires, l'assemblée est régulièrement constituée et elle peut valablement délibérer.

Le président rappelle l'ordre du jour :

Assemblée délibérant comme Assemblée Générale Ordinaire :

- Présentation du rapport moral et financier par le Président du Directoire
- Présentation du rapport du Conseil de Surveillance
- Approbation des comptes 2018
- Affectation du résultat
- Révocation du mandat d'un membre du Conseil de Surveillance
- Quitus au Directoire et Conseil de Surveillance pour ledit exercice
- Élection des membres du Conseil de Surveillance
- Pouvoirs pour formalités.

Déroulement de l'Assemblée Générale :

Il est donné lecture des rapports du Directoire, du Conseil de Surveillance et du Commissaire aux Comptes. Ces rapports, ainsi que les résolutions proposées au vote des sociétaires, donnent lieu à des échanges au sein de l'assemblée.

Personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale.

A 15h le scrutin est clos. 412 sociétaires y ont participé.

Résultats

Assemblée délibérant comme Assemblée Générale Ordinaire :

PREMIÈRE RÉOLUTION : **ADOPTÉE**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion présenté par le Directoire et du rapport du Conseil de Surveillance, approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

385 Oui

3 Non

24 Abstention

DEUXIÈME RÉOLUTION : **ADOPTÉE**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion présenté par le Directoire, constate que les comptes font apparaître une perte de 6 175 € et décide de l'affecter en totalité au compte "report à nouveau", le portant à - 106 656 €. Elle décide en conséquence de fixer à 1,43 € la valeur de remboursement des parts dont le remboursement a été demandé en 2018.

381 Oui

5 Non

26 Abstention

TROISIÈME RÉOLUTION : **ADOPTÉE**

L'Assemblée Générale constate la variation du capital au 31 décembre 2018 (- 144 €). Celui-ci s'élève à cette date à 117 168 €.

391 Oui

4 Non

17 Abstention

QUATRIÈME RÉOLUTION : **ADOPTÉE**

Ayant constaté l'absence totale de participation de Boniface Rutayisire depuis le début de son mandat le 27 mai 2017, malgré de multiples tentatives de contact, le Conseil de Surveillance, en vertu de son règlement intérieur, à l'unanimité des exprimés, a décidé de révoquer Boniface Rutayisire. L'Assemblée Générale approuve cette révocation.

379 Oui

2 Non

31 Abstention

CINQUIÈME RÉOLUTION : ADOPTÉE

L'Assemblée Générale donne, pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance. Elle prend acte du rapport exceptionnel du Conseil de Surveillance livré en juin 2019, à titre informatif comme une base de travail pour les mois à venir. Elle donne mandat au Directoire et au Conseil de surveillance de s'en saisir, d'en débattre son contenu et tous ses sujets, afin de poursuivre la réflexion et les discussions sur les différentes stratégies et initiatives envisageables concernant le devenir d'Ouvaton.

390 Oui

5 Non

17 Abstention

SIXIÈME RÉOLUTION : ADOPTÉE

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original du procès-verbal de cette Assemblée signé par le président du Conseil de surveillance ou par le secrétaire de l'Assemblée pour effectuer les formalités nécessaires.

396 Oui

3 Non

13 Abstention

Élection des membres du Conseil de Surveillance

L'Assemblée doit pourvoir à l'élection de quatre nouveaux membres. Deux sociétaires ont fait acte de candidature.

Résultat de l'élection au Conseil de Surveillance :

Christophe Barbey (291 voix - ÉLU)

Grégory Becq (308 voix - ÉLU)

Didier Mangin (314 voix - ÉLU)

Gurvan Rottier-Ripoche (190 voix - NON ÉLU)

Christian Weber (316 voix - ÉLU)

Abstention : 80

Le Conseil de Surveillance est désormais constitué de :

- Philippe Cherpentier (élu en 2018)
- Christophe Barbey (élu en 2019)
- Grégory Becq (élu en 2019)
- Antoine Chevrier (élu en 2017)
- François Delalleau (élu en 2017)
- Didier Mangin (élu en 2019)
- Mathieu Moulin (élu en 2017)
- Christian Weber (élu en 2019)

Plus aucun point ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par le secrétaire de l'Assemblée.

Le Président de séance

Philippe Ladame

Le Secrétaire

Matthieu Patout